



## Publicité mensongère d'un gps

Par **cindy180582**, le **22/08/2014** à **22:51**

bonjour, j'ai acheter en avril le **GPS mappy ulti S546** chez leclerc. j'ai acheté ce gps pour les vacances d'été donc je ne m'en suis pas servis avans mon départ en juillet. Dans les caractéristiques de ce GPS sur le prospectus il était noté qu'il indiquerait les [s]zones de dangers[/s], hors il se trouve que l'appareil ne le fait pas. Quand je regarde les différentes caractéristiques sur internet, il est bien spécifié que ce modèle ci ne donne pas d'alerte concernant les zones de dangers, par contre cette cette info est toujours affirmative chez leclerc (photo a l'appuis). Ai-je le droit à une reprise du produit? Le S.A.V me dit qu'il aurait pus me reprendre le gps dans les 8 jours suivant l'achat et que maintenant c'est trop tard. Merci d'avance pour votre aide.